

Commission du développement des territoires urbains et ruraux

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

"Soutien aux associations en région Alsace" (SARA)

Rapport n° CP/2011/182

Service gestionnaire:

Service développement local et urbain - Cellule sécurité incendie

Résumé :

Le Conseil Général souhaite faciliter le développement de la vie associative sur tous les territoires bas-rhinois. La diffusion gratuite d'outils et de conseils à destination des dirigeants, des bénévoles et des porteurs de projet constituent un des leviers leur permettant, notamment pour les petites associations fonctionnant presque exclusivement par la mobilisation du bénévolat, de mieux faire face à l'évolution des contraintes réglementaires dans l'accomplissement de leurs missions.

1) La réalisation et la mise à jour d'outils au bénéfice des associations

L'association SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace) propose, dans la droite ligne des orientations départementales, de poursuivre, à destination des responsables associatifs, des bénévoles ou des porteurs de projets associatifs, le développement et la diffusion d'informations pratiques et gratuites, mises régulièrement à jour.

SARA met à disposition :

- des outils papier (fiches "créer une association en Alsace-Moselle", "dons et conséquences fiscales", "guide de la réglementation des activités associatives occasionnelles", "guide des aides en faveur de l'emploi associatif"...)
- un site internet proposant les coordonnées des membres du réseau SARA susceptibles d'aider les associations, 200 fiches pratiques classées par thématiques (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 15 guides pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement, une foire aux questions.

La fréquentation du site Internet de SARA est de 15 000 visites en moyenne par mois.

Ces différents outils permettent d'informer, d'orienter et de conseiller les dirigeants et bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions.

En 2011, SARA a pour objectifs:

- a. l'actualisation du site internet, la mise à jour de manière permanente du répertoire "L'accompagnement des associations en Alsace" et l'actualisation des fiches pratiques
- b. la création de 2 nouveaux guides :
 - * « Les modes de financement des projets associatifs » déclinés en 3 parties
 - Les ressources propres non commerciales (cotisations, droits d'entrée, apports matériels par les membres, financement bancaire, placements financiers)

- Les ressources propres commerciales (prestations de service , vente de biens, produits de manifestation, sponsoring)
- Les aides extérieures sans contrepartie (mécénat, fondations, donations, legs, dons manuels, subventions publiques, le bénévolat)
- * « La mobilisation des bénévoles »
 Guide issu d'une recherche-action, sous forme d'éléments de réflexion.

A cet effet, l'attribution d'une subvention de **7 000 €** pourrait être envisagée afin de permettre à SARA de réaliser et de mettre à jour ces différents outils.

2) L'animation territoriale

En 2008, SARA a été retenu comme opérateur par le Conseil Général pour la mise en place d'un réseau territorial de soutien technique aux associations sur le périmètre de la Maison du Conseil Général (MCG) de Sélestat en lien avec les communautés de communes.

Un financement de 10 000 € a été accordé en 2008 pour cette opération globale : repérage des acteurs du soutien technique et établissement d'un portrait de territoire, mise en place d'une action d'animation spécifique. Cette action se traduit par la tenue à titre expérimental depuis avril 2009 de permanences « conseils gratuits aux associations ». 14 permanences ont été tenues en 2009 pour 38 entretiens et 11 permanences réalisées en 2010 pour 29 entretiens. Le taux de fréquentation est stable. Le bilan réalisé s'avère positif en termes de service rendu. Les associations ou porteurs de projet reçus relèvent d'une vingtaine de communes différentes.

Afin de poursuivre cette expérimentation sur le territoire de la MCG de Sélestat un montant de **3 000 €** permettrait à SARA d'assurer 15 permanences au courant de l'année 2011 dans les locaux de la MCG, en adéquation avec les besoins des associations.

Ce dispositif pourrait être repensé au courant de l'année 2011 dans le cadre de la préparation de la nouvelle génération des contrats de territoire, dont celui du canton de Villé devrait être le précurseur. L'idée serait de proposer une telle action, lorsque cela paraît pertinent à l'échelle d'une MCG, dans le cadre d'une enveloppe dédiée. Le projet pourrait être porté pour la suite par les agents généralistes de développement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27081	65-6574-30	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 7 000 € à verser en une seule fois à l'Association "Soutien aux associations en région Alsace" (SARA) pour la réalisation et la mise à jour de guides pratiques et d'outils d'information gratuits à destination des responsables associatifs et des bénévoles

- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à verser en une seule fois à l'Association SARA pour la tenue en 2011 de permanences de Conseils gratuits aux associations à la Maison du Conseil Général de Sélestat.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL